**Un sujet de philosophie: Etes-vous pour une liberté d’expression totale, sans aucune restriction ou garde-fou ?**

*Sujet exposé sous la forme d’un petit dialogue.*

Par Benjamin LISAN, le 14/06/2020

Un sujet de philosophie intéressant : Etes-vous pour une liberté d’expression totale, sans aucune restriction ou garde-fou ? Sujet que j'ai exposé sous la forme d’un petit dialogue.

S : Aux États-Unis, la liberté d'expression est garantie par la constitution, Twitter est donc du mauvais côté de la loi.

B : je vous pose cette question, vous êtes juif et vous constatez que des négationnistes nient la shoah, pire, ils accusent les juifs d'avoir inventé ce "mensonge" pour se faire passer des "victimes", afin de légitimer l'existence d'Israël.  
De plus, ils n'arrêtent pas de soutenir la thèse que les "juifs [avides] dominent le monde (financièrement)" (Bref, qui diffusent toute la panoplie de la propagande antisémite classique).  
Vous avez beau les rappeler à l'ordre, leur rappeler que leurs allégations sont des mensonges et qu'ils doivent arrêter. Finalement, vous vous apercevez qu'ils sont de mauvaise foi, de mauvaise volonté, qu'ils vous méprisent ... Et qu'ils n’ont pas envie d’arrêter, qu’ils continuent leurs propagande délétère, qui salit les juifs et incite à leur haine. Et que vos réfutations rationnelles, sur internet et dans les médias, ne servent à rien.  
Que pouvez-vous faire face à cette campagne de désinformation ? Vous continuez à être pour la liberté d'expression, et donc vous pensez qu’il faut leur donner un blanc-seing, toute la liberté de vous diffamer, de continuer à diffuser un discours de haine sur internet, contre vous et vos coreligionnaires ? Ou bien vous cherchez à être protégé de cela par des lois mémorielle (anti-négation de la shoah, par exemple) ?

C : Vous avez une option qui s'appelle "bloquer". Elle suffit.

B : D'une manière générale, je suis pour la liberté d'expression.  
Mais Il faut aussi traiter des cas spéciaux, comme celui-ci-avant : face à une telle mauvaise foi (négationniste), je serais partisan de ces lois mémorielles qui condamnent la négation de la shoah (qui condamnent, en fait, surtout la mauvaise foi et leur volonté fanatique ou obsessionnelle (?) de vous nuire). A moins que vous ayez une autre suggestion ?

C : Vous avez votre forum ou votre page FB... Ces gens nient la shoah... et alors ? Ce sont des cons. Vous les bloquez et basta. Ils ont aussi le droit de nier l'histoire, si ça les amuse.  
Les lois mémorielles sont la porte ouverte à la censure. C'est une pente glissante. Hier la loi Gayssot, aujourd'hui la loi Avia.  
Demain on va censurer ceux qui sont climato-sceptiques parce quon estime que c'est grave mondialement de nier le réchauffement climatique, puis on va sanctionner tous les contenus qui évoquent les crimes par les migrants (c'est déjà le cas). Tout ce qui critique et dénonce les crimes au nom de l'islam sont censurés.  
Parce que le seul argument, c'est un sophisme "l’appel à l'émotion", "tu es juif, imagines tu lis ça sur internet"...  
Si vous dénoncez le populisme et le côté passionnel des politiciens démagogiques, alors ne les imitez pas.

S : Vous faites une comparaison complètement fausse. Ce que Trump a écrit ne ressemble en rien à ce que vous décrivez. Si ce n'était pas Trump mais un autre président, vous seriez d'accord avec lui.  
Voici une citation pour vous faire réfléchir : « Brûler des bâtiments, mettre le feu à des voitures, détruire des biens, mettre en danger des gens : il n'y a aucune excuse à cela, ce sont des actes criminels. Je n'ai aucune sympathie pour ceux qui détruisent leur propre communauté », Président Barack Obama 2015.

B : Supposez qu'un parti mafieux très puissant, ultra-violent, a décidé de lancer une énorme campagne nationale d'appels aux meurtre contre vous, en mobilisant tous ses militants, comme autant de tueurs à gages.

Vous allez voir la police et la justice pour vous plaindre de cette situation, mais tous te disent c'est leur liberté d'expression, garantie par la constitution.

Ils vous conseillent :

. Soit de faire un droit de réponse dans les journaux, à ces calomnies,  
. Soit de vous payer les services de gardes du corps.

Vous n'avez pas l'argent pour vous payer des gardes du corps. Et par ailleurs, vous n'êtes pas assez important, pour les médias. Et, en plus, les médias admirent ce parti à poigne, qui promet au peuple de débarrasser le pays de ses "parasites" (ses virus, microbes, vermines, rats, à écraser, dont vous-même fait partie).

Que faites-vous? Laisserez-vous vous faire assassiner ? Vous enfuirez-vous en Patagonie, ou un pays où il n'y a pas de risque d'extradition ?

Ce parti, sera selon, un parti d'extrême droite, d'extrême gauche, un parti Islamiste …

Selon vous, la liberté d'expression peut-elle faire le poids face un parti ennemi de la liberté d'expression, qui emploiera tous les moyens mafieux pour tuer la liberté d'expression : intimidations, menaces, campagne de diffamation ?

Si vous du mauvais camp, du mauvais côté de la cognée, que vous n'êtes pas en position de force , quelle est votre solution et échappatoire ?

Je vous remets en mémoire que les assassinats de Yitzhak Rabin, ancien Premier ministre d'Israël, partisan d’une paix négociée avec les Palestiniens, de Jo Cox, député britannique proeuropéenne, du préfet allemand, Walter Lübcke, régulièrement menacé pour ses positions pro-migrants ..., ont tous été précédés d'une intense campagne de diffamation contre eux (certaines appelant à la haine, à la violence du peuple, contre les migrants, islamistes, militants de gauche, et contre ceux qui soutiennent les migrants, les musulmans ...) ?

L'avocat allemand antinazi, Hans Litten, avait combattu légalement Hitler. En 1931, il avait enjoint Adolf Hitler, alors leader du NSDAP à la barre des témoins dans le cadre d'un procès mettant en cause des activistes nazis de la section 33 de la SA qui ont poignardé deux militants communistes. Litten lui avait fait subir un contre-interrogatoire de près de trois heures; Hitler en était sorti ébranlé.

Hitler, devenu chancelier du Reich le 30 janvier 1933, fait arrêter Litten durant la nuit de l'incendie du Reichstag (28 février 1933). Litten passe les cinq années suivantes dans différents camps de concentration, subissant des tortures. Il se suicide le 5 février 1938 dans le camp de concentration de Dachau.

Qu’en pensez-vous ?

Haut du formulaire